NUMERO XXXIV.

NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 29. Avril 1803.

EXTRAIT *d'une Lettre de* PÉTERSBOURG *du 5. Avril.*

„ Ces jours derniers une Estafette a apporté ici de *Hollande* le Message de S. M. *Britannique* au Parlement de ses Royaumes, en date du 8. Mars. Ce Message, tout plein de doute sur la stabilité de la Paix entre l'*Angleterre* & entre la *France* & ses Alliés, n'a pas laissé de causer une vive sensation parmi les Habitans de cette Capitale. Sans doute la Cour l'a-t-elle partagée, & sans doute elle voudroit seconder de ses voeux & de ses efforts à conjurer l'orage terrible, qui s'est élevé sur l'Horizon Politique de l'*Europe*. En attendant, l'Empereur *Alexandre* se trouve tout-à-coup impliqué lui-même dans une querelle de Famille pour ainsi dire, avec un Prince du *Nord* & son Beau-Frère, le Roi de *Suède*: Un différend sur la démarcation des Frontières en *Finlande*, très-léger en lui-même, a acquis de l'importance par une discussion devenuë animée; & aujourd'hui l'Amirauté *Russe* fait armer une Escadre de 7. Vaisseaux de ligne & quelques Frégates, outre la Flottille de Bâtimens légers, & plusieurs Régimens de Cavalerie & Infanterie sont rendus mobiles. Toutefois les Négociations entre *Pétersbourg* & *Stockholm* ne sont point rompuës encore; de sorte qu'on ne cesse ici de se flatter d'un accommodement, se fondant sur les dispositions pacifiques de notre Monarque, & s'y confiant davantage dans ce cas, qu'on se persuade qu'elles sont plus universelles."

„ Les circonstances ont fait différer un Voyage, que Sa Majesté Impériale alloit entreprendre, pour visiter quelques Gouvernemens de son Empire. Elle a paru avant-hier à la grande Parade, accompagnée du Grand-Duc *Constantin*, & de l'Archiduc d'*Autriche*, *Joseph*, Palatin de *Hongrie*. Ce Prince, Veuf de la Grand'Duchesse *Alexandra Pawlona*, est arrivé ici de *Vienne* le 30. Mars au soir, & occupe des Appartemens dans l'*Hermitage* du Palais d'Hyver. "

De HAMBOURG, *le 21. Avril.*

On vient d'être informé, tant par les Lettres de *Pétersbourg*, que par celles de *Stockholm*, de demêlés survenus entre les deux Cours. Un Avis des Frontières de *Russie*, publié ici, donne à cet égard les éclaircissemens suivans.

„ Lors de la conclusion de la Paix de *Nystädt* sous l'Impératrice *Elisabeth*, on ne pouvoit s'accorder sur les Limites. Après beaucoup de débats, l'Impératrice se relâcha du point contesté, de manière que, pour terminer le différend, l'Isle dans la Rivière de *Kymene* seroit laissée Neutre. La Paix fut donc concluë d'après ce principe; le *Thalweg* du *Kymene* fut désigné pour être la Limite entre les deux Territoires, & le Pont, établi sur la Rivière, fut peint, moitié aux Couleurs *Russes*, moitié aux Couleurs *Suédoises*, & muni des Armes respectives. La chose resta ainsi sans opposition quelconque jusqu'en l'année passée, lorsque le Roi de *Suède*, visitant la *Finlande*, passa sur le Pont du *Kymene*. L'aspect du Pont le frappa beaucoup; &, comme il n'étoit-là personne qui pût lui expliquer le sujet de son étonnement, il ordonna sur-le-champ de peindre aussi aux Couleurs *Suédoises* la partie *Russe* du Pont. Le Gouverneur *Russe* en avertit aussi-tôt sa Cour, & lui demanda en même tems des Instructions: Mais l'Empereur ne releva point la chose pour le moment, ne voulant troubler par rien de desagréable le Rendez-vous, que l'Impératrice avoit alors dessein de donner en *Finlande* à sa Soeur la Reine de *Suède*. Il y a quelques mois seulement que Sa Majesté Impériale ordonna de faire peindre de nouveau aux anciennes Couleurs la partie *Russe* du Pont sur le *Kymene*, conformément aux Traités. Ceci a donné occasion à une Correspondance très-vive entre les deux Puissances; & à la fin on en est venu du côté de la *Suède* à des déclarations, telles que Sa Majesté Impériale a jugé à-propos d'ordonner l'armement le plus prompt de sept Vaisseaux de ligne, ainsi que l'équipement de la *Scheerenflotte*, & d'ordonner

en outre, que la Garde & quelques autres Régimens se tiendroient prêts à marcher. "

EXTRAIT d'une Lettre de VIENNE *du* 8. *Avril* (*par la voye de* France.)

„ Le Citoyen *Champagny*, Ambassadeur de *France*, de concert avec l'Ambassadeur *Russe*, le Comte *Razumowsky*, a présenté au Premier Ministre d'Etat, Comte de *Cobentzel*, une Note, par laquelle ils invitent, de la manière la plus pressante, la Cour Impériale à donner promtement sa Ratification au Préavis de l'*Empire*, arrêté par le dernier *Conclusum* de la Diète, relativement au *Recès Général* de la *Députation*. Ces trois Ministres ont eu, à la suite de cette démarche, des Conférences entre eux: Mr. de *Cobentzel* y a offert d'abord de ratifier tout ce qui est relatif aux Indemnités, en séparant les dispositions qui y ont rapport, de celles qui concernent les nouveaux Votes virils; mais, d'après les représentations des deux autres Ministres, il a fait espérer, que S. M. Impériale accédera aussi aux autres dispositions du *Conclusum*. L'Empereur s'est rendu lui-même, il y a quelques jours, à la Chancellerie d'Etat, & s'est fait exhiber les Actes, relatifs à cette affaire."

„ Le Baron de *Muller*, Secrétaire-d'Etat auprès du ci-devant Gouvernement-Général des *Pays-Bas Autrichiens*, aura bientôt accompli la commission, dont l'Empereur l'a chargé, de faire mettre à la disposition du Citoyen *Champagny*, Ambassadeur de *France* près de cette Cour, les nombreuses Archives publiques de la *Belgique*, transportées en *Allemagne* pendant la Guerre. La remise d'une partie de ces Archives a déjà eu lieu à *Vienne* & à *Prague*, d'où elles seront toutes envoyées incessamment à *Bruxelles*. En conséquence le Cabinet Impérial vient de congédier tous les *Belges* expatriés, qui étoient restés jusqu'à-présent à la garde de ce Dépôt; il leur a accordé, à titre de Pension, leurs anciens Appointemens, mais sous condition de se fixer dans les Etats-Héréditaires d'*Autriche*."

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 3. Floréal (23. *Avril*.)

„ Après la sanction Législative des onze Titres du Code-Civil, composant le 1er Livre qui traite de ce qui est relatif aux *Personnes*, le Gouvernement a passé à la proposition de la partie du Code, laquelle concerne les *Biens*. Il a commencé par faire présenter aux Législateurs le 3me Livre, réglant la manière dont on acquiert [illegible] priété: Déjà de ce Livre le 1er T[illegible] les *Successions*, a été adopté par le [illegible] & le *Corps-Législatif* il y a quelque[illegible] & le 2e Titre, des *Donations entre* [illegible] des *Testamens*, a été porté hier à la [illegible] re Assemblée. En même tems l'a[illegible] des deux Sections de la Législatur[illegible] appellée sur les Douanes, dont le [illegible] nement vient de leur soumettre le n[illegible] Système, ou l'ensemble des diver[illegible] sures prises par lui à cet égard depu[illegible] mois, en vertu d'une Loi générale de [illegible] passée. Les autres sujets principaux, [illegible] cupent les Législateurs, concernent [illegible] crutement des Armées, & leur enco[illegible] ment, par la récompense des service[illegible] taires. Les *Tribuns* ont consenti [illegible] projet de lever 60. mille *Conscrits* d[illegible] année, & de mettre en outre d'av[illegible] la disposition du Gouvernement u[illegible] nombre de *Conscrits* de l'an 12. [illegible] proposition, portant concession aux [illegible] rans de 10. Millions de Biens Natio[illegible] situés dans les nouveaux Départeme[illegible] *Piémont* & du *Rhin*, a été conver[illegible] Loi, suivant le voeu du *Tribunat*, [illegible] avec unanimité & grands éloges. Da[illegible] il en sera de même, sans doute, d'un[illegible] position nouvelle, tendante à régler le[illegible] des de retraite des Militaires, le so[illegible] Invalides, les Traitemens de réform[illegible] les secours à accorder aux Veuves [illegible] phelins des Défenseurs de la Patrie [illegible] dans les Combats ou morts à la su[illegible] leurs blessures. Plusieurs dispositions [illegible] ticulières du Gouvernement, qui son[illegible] tées à-la-fois à la connoissance d[illegible] blic, portent l'empreinte du même [illegible] Un Arrêté *Consulaire* crée une nouvel[illegible] mi-Brigade pour y recueillir les a[illegible] Soldats & Officiers *Belges*, sous qu[illegible] Drapeaux qu'ils aient servi. Un Arr[illegible] l'Administrateur-Général des nouve[illegible] partemens de la 27me Division appelle [illegible] conde fois tous les Militaires Nation[illegible] ces Contrées à la jouïssance des avantag[illegible] leur sont promis. Voici ces deux Arr[illegible]

PARIS, le 16. *Germinal* an 11. (6. Avril 1803.)

„ *Le Gouvernement de la République* [illegible]

ART. I. Il sera formé une Demi-Bri[illegible] ligne de 3. Bataillons, qui portera le N[illegible]

II. Les Habitans des neuf Départem[illegible] la ci-devant *Belgique*, ayant servi, fo[illegible] les Armées *Françoises*, soit dans cell[illegible] l'Empereur, seront admis dans cette [illegible]

grade avec le Grade, correspondant à ce-
qu'ils avoient.

II. Le Ministre de la Guerre & le Directeur
l'Administration de la Guerre sont char-
, chacun en ce qui le concerne, de l'exé-
tion du présent Arrêté.

Le Premier-Consul (*Signé*) BONAPARTE.

TURIN, le 16. *Germinal* an 11.
(6. Avril 1803.)

Le Général Menou, *Administrateur-Gé-
al & Commandant en chef des six nouveaux
partemens; s'étant fait rendre compte des
ats, qui ont été fournis au Gouvernement
la République* Françoise, *pour mettre sous
eux les services des Officiers* Piémontois,
oisiens & *autres, qui méritoient d'obtenir
Pensions; & s'étant convaincu, que, par
motifs qu'il est inutile de pénétrer, ces
ats étoient entièrement inexacts; arrête:*"

ART. I. Il sera formé un nouvel Etat de
s les anciens Militaires, qui ont été, soit
service du Roi de *Sardaigne*, soit pendant
elque tems au service de la République
nçoise, & qui, ne jouissant d'aucun Trai-
ent d'activité ou de réforme, sont dans le
de solliciter, de la bienveillance du Gouver-
ment *François*, une Pension de retraite.

II. Il sera ouvert à *Turin*, dans les Bu-
aux du Citoyen *Reinhard*, Caissier de l'Ex-
ordinaire, un Régître, où se feront in-
ire ceux des Militaires énoncés dans l'Ar-
le ci-dessus.

III. Il sera également ouvert, dans les Bu-
aux des six Préfectures du *Pô*, de la *Doire*,
la *Sesia*, de *Marengo*, du *Tanaro* & de la
ra, de pareils Régîtres, pour y recevoir
semblables déclarations.

IV. Toutes ces inscriptions se feront sans
cune espèce de frais de la part des Militai-
, qui solliciteront des Pensions.

V. Les six Préfets de la 27me Division, &
Citoyen *Reinhard*, feront connoître, soit
des Circulaires, soit par tous autres
yens qu'ils jugeront convenables, les for-
s, auxquelles sont assujettis les Militaires
réclamans, & les Titres qu'ils devront pré-
ter à l'appui de leurs demandes.

VI. A partir de la date du présent Arrêté,
mois sont accordés à tous les anciens
litaires pour présenter leurs réclamations,
feront adressées, chaque semaine, par
Préfets & le Citoyen *Reinhard*, à l'Ad-
nistrateur-Général, qui les fera parvenir
Gouvernement de la République, pour
re statué définitivement, par lui, sur les
ites demandes.

VII. Le Présent Arrêté sera imprimé, in-
ré dans le *Bulletin des Actes de l'Administra-
on-Générale*, & adressé aux six Préfets &
Citoyen *Reinhard*, qui, chacun en ce qui
le concerne, sont chargés de son exécution.

L'Administrateur-Général,
(*Signé*) MENOU.

„ Il vient d'être publié à *Bordeaux* une Lettre, adressée au Commissaire-Principal de la Marine dans ce Port par le Conseiller-d'Etat *Bertin*, Préfet-Colonial à la *Martinique*: Nous ne croyons pas superflu d'en faire suivre ci-dessous quelques paragraphes."

ST. PIERRE, *le* 6. Ventôse *an* 11.
(25. *Février* 1803.)

„ Je suis tellement de votre avis sur la conservation de notre tranquillité, que, dès la reprise de possession, j'ai remis en vigueur le Code *Noir*, avec la même rigidité qu'il étoit exécuté avant 1789. Les Gens de couleur, qui, sous le Gouvernement *Anglois* avoient obtenu une plus grande liberté morale que sous notre ancien Gouvernement, ont repris l'habitude du frein, qui leur étoit imposé sous le Gouvernement des d'*Emmery* & des *Bouillé*; ainsi, *mon cher Camarade*, je compte bien, que notre Colonie restera intacte, malgré le voisinage de la *Guadeloupe*, qui ne peut être dangereux, au moyen des précautions que nous avons prises, en soumettant les Bâtimens, qui en arrivent, à une *Quarantaine*, pour nous préserver de l'*esprit qui y règne*, comme on se préserve de la *Peste* à *Toulon* & à *Marseille*."

„ Je vous envoye quelques Arrêtés, que nous avons pris sur la Police intérieure, sur les Douanes, les Finances & le Commerce. Vous y verrez avec plaisir les mesures, que j'ai cru nécessaire d'établir en faveur de la Métropole, en expulsant les Négocians *Anglois* qui établissoient ici leur Industrie aux dépens de la nôtre, & en accordant des facilités pour activer l'écoulement des Marchandises *Françoises*. Vos Bâtimens ne nous apportent point de Farines; & cependant je maintiens toujours la prohibition des Farines *Américaines*, pour offrir à la Place de *Bordeaux* cette branche de Commerce. Les Vins sont en ce moment à très-bas prix, mais nous avons l'espoir, que les *Anglois* en enverront chercher sous très-peu de tems: Il s'en est vendu 5000 Barriques la semaine dernière."

„ Nôtre Colonie est heureuse, tranquille & productive, son Commerce s'étendra sous peu de tems; j'y appelle les *Espagnols*, & je cherche, par tous les moyens possibles, à les détourner de leurs relations avec les Colonies *Angloises*, & sur-tout avec la *Trinité*; mais vous connoissez l'empire de l'habitude, elle est difficile à vaincre."

„ *Cinq p. c. cons.* 54. Fr. Actions de la *Banque de France*, 1102. Fr. 50. Cent."

De BRUXELLES, *le* 3. Floréal
(23. *Avril*.)

Avant-hier le Préfet du Département de la *Dyle*, Citoyen *Doulcet-Pontécoulant*, est retourné ici de *Paris*, où il s'étoit rendu, il y a quelque tems, à l'occasion du pro-

chain voyage du *Premier-Conſul* dans ces Contrées. Ce voyage paroît toujours devoir être entrepris dans le cours du mois préſent de *Floréal*. En attendant, le Général *Belliard*, Commandant de la 24me Diviſion Militaire Territoriale, eſt parti de cette Ville, ces jours paſſés, pour aller viſiter les Côtes de la ci-devant *Flandres*, & inſpecter les différents Poſtes Militaires, qui y ſont établis. — Par l'un des Articles du Traité de *Luneville* il eſt ſtipulé, que l'Archiduc *Charles* fera vendre, dans trois ans après la Paix, tous les Biens fonciers, qu'il a recouvrés par elle dans la ci-devant *Belgique*. L'entière exécution de cette ſtipulation étoit retardée jusqu'ici par l'inutilité des efforts du Commiſſaire Impérial, le Conſeiller *Bara*, pour trouver en *Europe* à vendre en maſſe le ſuperbe Château de *Schönenberg* & dépendances. Afin de ſatisfaire aux clauſes du Traité, on vient donc de diviſer cette belle Campagne en petits lots, qui ne tarderont pas à être mis en vente ſéparément.

De LA HAYE, *le* 26. *Avril*.

Le Gouvernement de cette République a reçu aujourd'hui la Nouvelle officielle de l'exécution des nouveaux ordres, [illegible] en Novembre dernier par la Cour de [illegible] *dres* pour la reſtitution du *Cap de B[illegible] Eſpérance*. Les Commandans *Britanni[illegible]* en vertu de ces ordres, ont remis en[illegible] Etabliſſement important au Commi[illegible] *Batave*, envoyé pour en reprendre po[illegible] ſion: On dit, que cet acte a eu lieu le [illegible] Février. Il eſt fort à déſirer, qu'un [illegible] événement puiſſe contribuer à am[illegible] l'applaniſſement des différends actuels e[illegible] l'*Angleterre* & la *France*, nouvellement [illegible] més encore par la connoiſſance de la [illegible] ſpenſion de la remiſe du dit Promont[illegible] La *Hollande* a d'autant plus ſujet de for[illegible] ce voeu, que déjà les ſeules appare[illegible] de Guerre lui ſont ſi préjudiciables & [illegible] reuſes, entre autres par le retour ſur [illegible] Territoire d'un nombreux Corps-d'Ar[illegible] étranger. Celui-ci vient d'être augm[illegible] encore, ces jours derniers, par l'arriv[illegible] *Nymègue* de nouvelles Troupes *Franç[illegible]* au nombre de 6000. Hommes environ. [illegible] marche, à ce qu'on croit dans le Pub[illegible] n'eſt pas étrangère aux vuës du Gouver[illegible] ment *François* ſur le *Hanover*, en cas [illegible] l'éruption des hoſtilités.

SAMUEL STORY, *Contre-Amiral au Service* Batave, *eſt averti, qu'en vertu d'un* troiſième *Mandement Criminel, en conſéquence du ſecond Défaut, obtenu du Haut-Tribunal-Militaire de cette République par l'Avocat-Fiscal de la Marine* Batave, *il eſt cité pour comparoître en perſonne par-devant le dit Tribunal, ſiégeant à* la Haye, *en* Hollande, *le Mardi, qui ſera le trois de Mai* 1803, *à une heure après-midi, afin de voir adjuger le profit ultérieur du dit Défaut.*

THÉODORUS-FRANCISCUS VAN DE CAPELLEN, *Capitaine de haut-bord au Service* Batave, *eſt averti, qu'en vertu d'un* troiſième *Mandement Criminel, en conſéquence du ſecond Défaut, obtenu par l'Avocat-Fiscal de la Marine* Batave, *il eſt cité pour comparoître en perſonne par-devant le dit Tribunal, ſiégeant à* la Haye, *en* Hollande, *le Mardi, qui ſera le trois de Mai* 1803, *à une heure après-midi, afin de voir adjuger le profit ultérieur du dit Défaut.*

ÆGIDIUS VAN BRAAM, *Capitaine de haut-bord au Service* Batave, *eſt averti qu'en vertu d'un* troiſième *Mandement Criminel, en conſéquence du ſecond Défaut, obtenu par l'Avocat-Fiscal de la Marine* Batave, *il eſt cité pour comparoître en perſonne par-devant le dit Tribunal, ſiégeant à* la Haye, *en* Hollande, *le Mardi, qui ſera le trois de Mai* 1803, *à une heure après-midi, afin de voir adjuger le profit ultérieur du dit Défaut.*

Vente publique à ROTTERDAM, *d'une partie de* 1186. *Balles de Caffé de* Mocha, *laquelle ſe fera le* 11. *Mai* 1803. *par le Courtiers Jurés* H. BROUWER, Fils de Th[illegible] ZYLMANS & S. FABER, *auxquels on pourra s'adreſſer pour obtenir des informations ultérieures.*

Je reçois aujourd'hui la Nouvelle douloureuſe de la mort de mon cher & unique Frere Monſieur JEAN-PIERRE BRAHELÉN, *Négociant, décédé à* St. Barthélemy *Décembre dernier; une Apoplexie l'a enlevé à la vie, à l'âge de* 44. *ans.*

AMSTERDAM ce 26. Avril 1803. (Signé) G. H. BRAHELÉN.
Agent-Général de Commerce de S. M. le Roi de Suède.

A LEYDE, *par* ABRAHAM BLUSSÉ, *le Jeune*.

NUMERO XXXIV.

SUPPLEMENT AUX NOUVELLES POLITIQUES,

publiées à LEYDE, le 29. Avril 1803.

EXTRAIT d'une Lettre de WASHINGTON, *en* Amérique, *du* 12. *Mars.*

„LE Congrès des *Etats-Unis* s'eſt ſéparé le 3. de ce mois, pour ne point ſe réunir de nouveau avant le mois de Novembre, à moins d'une convocation extraordinaire. Avant de terminer ſa Seſſion, il a adopté les Réſolutions, propoſées par Mr. *Breckenridge*, relativement à l'affaire de la *Louiſiane*. Le Préſident de notre Union ſe trouve ainſi inveſti du pouvoir d'appeller aux armes jusqu'à mille Hommes effectifs de Milice; & 1,500,000. Dollars ont été mis à ſa diſpoſition ur cet effet: Mais il n'eſt tenu d'uſer de ſon pouvoir qu'autant qu'il le jugera néceſſaire. jà cette néceſſité ſemble être diminuée beaucoup par une Note très-conciliante, re- e avant-hier par le Miniſtre *Eſpagnol*. D'un autre côté, le bon voiſinage entre les ats-*Unis* & la Nation *Indienne* des *Chactaws* vient d'être affermi par une Conven- , concluë par des Délégués des deux Parties, & dont la ſubſtance ſuit. "

„Pour entretenir plus ſûrement la Paix, l'amitié & la bonne intelligence, qui ſubſiſtent ſi reuſement entre les deux Peuples, le Préſident des *Etats-Unis* pourra, à ſa volonté, e rétablir par des Commiſſaires nommés par lui, avec le conſentement des *Etats-Unis*, cienne Ligne de démarcation établie entre les Sujets de la *Grande-Brétagne* & la Nation *Chactaws*, qui commence ſur la rive gauche de la Rivière de *Chickaſawhay*, & ſuit à la rive droite de la Rivière de *Tombigby*: Deux Commiſſaires, nommés par la ſus-dite tion, aſſiſteront ceux des *Etats-Unis* dans cette opération; ils ſeront entretenus aux fraix *Etats-Unis*, & payés de leur ſervice auſſi longtems que durera ce travail, à raiſon d'un llar par jour. Cette Ligne formera la Limite entre le Pays des *Chactaws* & les *Etats-* ers, & moyennant une Somme, qui ſera payée entre leurs mains par les *Etats-Unis*, les miers ſe déſiſtent de toutes prétentions ſur tout le Terrain, qui s'étend au-delà de cette ne & le long des Rivières de la *Mobile* & de *Tombigby*. Les Chefs, Conducteurs & rriers de la ſus-dite Nation des *Chactaws* s'engagent, pour toutes les Villes peu recu- de la Nation, qu'il ne ſera fait aucune altération à ces Limites jusqu'à l'Embouchure la Rivière de *Yazou*. "

De HAMBOURG, *le* 21. *Avril.* On a été ici très-desagréablement ſurpris par l'avis la tournure inquiétante des démêlés entre l'Empereur de *Ruſſie* & le Roi de *Suède*; is on ne deſeſpère pas de voir les choſes applanies encore & l'*Europe* ſauvée de la crainte voir la Guerre ſe rallumer dans ſon ſein de plus d'un côté. Suivant les Lettres du mier Pays, ces démêles ont pris en effet un aſpect auſſi ſérieux, que leur cauſe eſt tite. Les Lettres de *Stockholm*, néanmoins, parlant peu encore de cette querelle, la préſentent ſous un aſpect moins inquiétant: Celles-ci ſemblent porter l'empreinte du ſtère gardé par la Cour de *Suède* ſur cette affaire, & de ſon déſir de la voir terminée l'amiable. Ce déſir, on ne peut guères douter raiſonnablement de ſa ſincérité, auſſi u que du bon accueil qu'il doit trouver à la Cour de *Pétersbourg*. Dans les dernières tres reçuës de *Suède*, la queſtion eſt préſentée ainſi.

„ STOCKHOLM, *le* 12. *Avril.* "

„On ſe rappellera, qu'il y eut, l'année dernière, quelques légères diſcuſſions entre s Officiers *Suédois* & *Ruſſes*, au ſujet d'un Pont à la Frontière de *Finlande*, entre *Lill-* bberſorſs & la petite Iſle inhabitée de *Germus* dans la Rivière de *Kymene*. La *Suède* oit, que ce Pont lui appartient tout entier; ſes raiſons ſont, que non-ſeulement l'an- en uſage, mais même une Convention, concluë en 1756. avec la Commiſſion *Ruſſe* our les Limites, a fixé celles-ci au milieu de la dite Iſle inhabitée, qu'on regardoit ors & dans la ſuite comme Neutre. Les *Ruſſes* n'en prétendent pas moins avoir droit la moitié du Pont. Dans ces derniers tems la choſe a été traitée un moment Miniſté- ellement, mais ſans être décidée; le Pont a continué depuis à être occupé par nos Sol- ats, & jusqu'à-préſent rien d'ultérieur n'a transpiré ici à ce ſujet. "

Une partie conſidérable de la Ville de *Poſen*, en *Pologne*, eſt devenuë la proye des mmes. Près de trois-cents Maiſons de cette Ville ont été conſumées par un incendie, ui y éclata, le 15. Avril après-midi, dans le Quartier des *Juifs*, & qu'un vent impé- eux étendit aux Ruës voiſines.

De RATISBONNE, *le* 11. *Avril.* L'envoi à *Vienne* du Plan d'indemnité, p... revêtu de la Sanction Impériale, a interrompu ici presque toutes affaires. Cepen... moment de loisir a été mis à profit pour terminer la longue Négociation sur la sup... du Péage d'*Elsfleth*. Le 6. de ce mois, il a été conclu, à ce sujet, entre les M... Médiateurs & Mr. *Koch*, Ministre de *Holstein-Oldenbourg*, avec la co-opération ... nistre *Prussien*, une Convention, par laquelle le Duc d'*Oldenbourg*, Propriétaire ... ge, consent à en faire le sacrifice, mais après dix ans seulement, à compter du ... vier de cette année. Le contenu de cet Acte sera communiqué à la *Députa...* l'*Empire*, & par elle à la Diète.

De VÉNISE, *le* 2. *Avril.* Après l'Edit Impérial sur l'organisation Politique de... vinces *Austro-Vénitiennes*, il vient maintenant d'en être publié un concernant l'A... stration de la Justice dans ces Contrées. D'après cet Edit, daté du 27. Mars, les... Civiles & Criminelles, actuellement en vigueur dans chaque Province, continue... être exécutées, & le Droit *Romain*, ainsi que les deux Codes des Provinces Hé... res *Allemandes*, seront consultés subsidiairement. Quant à la forme de la Proc... on suivra dans le Civil, à dater du 1. Juillet, l'Ordonnance du 16. Mars; &, ... Criminel, jusqu'à nouvelle disposition, celle qui a été observée jusqu'ici. Tou... Causes pourront être portées en troisième instance devant le Tribunal-Suprême, ... à *Vienne* pour la *Bohème*, la *Pologne* & les Etats-Héréditaires *Allemands*; &, en ... de instance, devant le Tribunal d'appel, qui sera établi à *Vénise* & entrera en ... le 2. Avril. Les Tribunaux Civils & Criminels de première instance, existans ... sent, sont maintenus provisoirement, &c.

EXTRAIT des Nouvelles de PARIS *jusqu'au* 4. Floréal (24. *Avril.*)

„ Les Portefeuilles du Gouvernement ne s'épuisent point en Projets de Loix de... te nature. En ce moment il vient d'en sortir, entre autres, plusieurs Projets, qui ... ressent spécialement le Commerce, tant National qu'Etranger. Hier & avant-hier ... Conseillers-d'Etat ont invité le *Corps-Législatif* à autoriser la perception d'un Dro... séjour dans les Bassins à flot du *Havre*, d'*Ostende* & de *Bruges*, & d'un Droit s... Vins & Eaux-de-vie à expédier de *Cette*, également destinés à l'entretien de ces ... Ports. Mais ce qui est d'un intérêt Commercial bien plus grand & plus universel ... le Système général des Douanes, soumis nouvellement aux Législateurs (*ainsi qu'... dit dans notre* Gazette *de ce jour.*) Quoique ce Projet de Loi ne soit composé q... Arrêtés du Gouvernement déjà connus & en activité, il n'en mérite pas moins ... tion par la réunion systématique des nombreuses dispositions, qu'il tend à con... Du moins ne regrettera-t-on pas d'en avoir sous les yeux l'Analyse raisonnée, ... *Corps-Législatif* par le Conseiller-d'Etat *Collin*, en remettant le Projet même, le ... mois dernier. Voici d'abord la première partie de son Exposé, relative sur-t... l'Entrepôt & au Transit. "

„ LÉGISLATEURS, le Gouvernement, après avoir d'un bras vigoureux reculé les ... tes de la *France*, & lui avoir donné la Paix au-dedans comme au-dehors, a tourné ... gards vers le Commerce; il a reconnu, qu'il pouvoit le porter à un degré de splendeur ... portionné à l'étendue, à la puissance & aux ressources d'une grande Nation; il s'est ... vaincu, que la restauration de la Marine étoit attachée à celle du Commerce: En effet, ... TOYENS LÉGISLATEURS, l'on ne doit jamais perdre de vue, que, si le Comm... extérieur n'est pas florissant pendant la Paix, on ne peut former de bons Marins, destinés ... protéger pendant la Guerre. Le Système des Douanes se trouve nécessairement lié à ... grands intérêts, & on commettroit une erreur bien funeste, si on ne les considéroit que ... me une branche de revenu public: Leurs produits doivent être sagement combinés avec ... encouragemens dûs au Commerce & à l'Industrie Nationale. Cette vérité ne pouvoit ... per à un Gouvernement impatient de faire le bien, à un Gouvernement qui conçoit avec ... cision & exécute avec rapidité tout ce qui est grand & généreux, & dont les premiers ... dans cette carrière nouvelle portent l'empreinte de ses vues libérales. "

„ Des Entrepôts, créés dans les principaux Ports, sont ouverts aux Marchandises ét... res; & le Négociant a le choix du moment qui lui convient, pour les mettre dans la ... somination, ou les destiner à des spéculations lointaines. Ces Etablissemens, lorsque ... Navires de l'*Inde* entreront dans nos Ports, formeront pour les Etrangers, comme pour ... Nationaux, des Marchés où ils pourront s'approvisionner des Marchandises & Denrées ... ces Mondes. Celles que l'intérêt de nos Manufactures repoussera, parce que celles-ci pou...

fournir à la *France* comme à ſes Voiſins, ont été ſeules exclues de la faculté de l'Entre-
Cependant le Commerce a demandé des exceptions en faveur de quelques Marchandiſes
ées à la Traite; elles lui ont été accordées. L'exception a été generale pour la Ville
arſeille; ſans cet avantage, elle ne pourroit ſe remettre en poſſeſſion du Commerce du
nt, qu'elle a fait avec tant de ſuccès pendant pluſieurs Siècles; & ſans Entrepôt elle
ourroit rivaliſer avec ceux de *Gènes* & de *Livorne*. La poſition de *Cologne* & de *Mayence*
e *Rhin*, réclamoit la même facilité: Les Bâtimens *Hollandois*, qui remontent ce Fleuve,
chargés de Marchandiſes de toutes eſpèces, dont une partie eſt deſtinée pour l'*Allema-*
& la *Suiſſe*; s'il leur étoit défendu d'aborder à *Mayence* & à *Cologne*, lorſqu'ils portent
ques objets frappés de prohibition, ils ſeroient forcés d'abandonner ces Ports, & bien
Commerce de Tranſit & de Commiſſion, qui alimente la rive gauche du *Rhin*, paſſe
ſur la rive droite. "

Les Denrées de nos Colonies ont été aſſujetties à de nouveaux Droits, tant à leur arri-
dans nos Ports qu'à leur entrée dans la conſommation. Ceux, impoſés ſur les Sucres
, pourroient être nuiſibles aux Rafineries, en ce qu'ils appelleroient la concurrence des
es rafinés étrangers; leur importation a été prohibée: Ainſi l'Induſtrie des Rafineries
ra plus de bornes, puiſqu'elles ſeront ſeules chargées de l'approviſionnement de la *Fran-*
Le Gouvernement a fait plus en leur faveur; il a accordé à l'exportation des Sucres raf-
une Prime, équivalente au Droit perçu ſur la matière première. Les Sucres bruts, têtes,
erés, les Caffés & le Cacao, tirés de l'Entrepôt pour aller par mer à l'étranger, ſont
ettis à des Droits, parce que, dans l'état actuel de nos Colonies, elles ne peuvent four-
les quantités néceſſaires à la conſommation de la Métropole, & que, dès-lors, nous
ons point d'intérêt à favoriſer leur exportation; mais ces Droits ne ſont que momenta-
& ſe Gouvernement s'empreſſera d'en propoſer la ſuppreſſion, auſſi-tôt que les circon-
ces ſeront plus favorables. Les Sucres têtes & terrés, les Caffés, le Cacao des Colonies
ançoiſes, jouiſſent de la faculté du Tranſit par terre: Leur deſtination ordinaire eſt pour la
ſe, les Pays de la rive droite du *Rhin*, & l'*Italie*; elles n'ont été ſoumiſes qu'au Droit de
nce du Commerce, parce que leur paſſage, à travers la *France*, nous procure le bénéfice
Transport & de la Commiſſion. "

Les beſoins, que nous éprouvons en ce moment, ont déterminé l'admiſſion des Denrées
oniales étrangères dans les Entrepôts; mais, ſi elles entrent dans la conſommation, el-
oivent de plus forts Droits que celles venant des Colonies *Françoiſes*. "

Le Tranſit eſt ouvert aux Marchandiſes non prohibées, qui ſont expédiées de l'*Helvétie*
r l'étranger en paſſant par les Bureaux de *Bourg-Libre*, *Strasbourg* & *Oppenheim*, &
réciproquement: Ce Tranſit exiſtoit avant la Guerre, & on a dû le rétablir, pour conſerver
Départemens du *Rhin* une branche de Commerce, qui, ſans cette meſure, paſſeroit ſur
rive droite; cependant, les Toiles peintes, les Mouſſelines, les Tabacs en feuilles, en ont
exclus, à cauſe du danger des ſubſtitutions & de l'intérêt de nos Fabriques. Un ſemblable
fit a été accordé aux Marchandiſes expédiées de la *Ligurie* à deſtination de la Républi-
Italienne, des Etats de *Parme* & de *Plaiſance*, & réciproquement; mais, comme le
merce Etranger ne peut éviter cet emprunt de Territoire que par une longue déviation,
augmenteroit beaucoup les fraix de transport, on a pu, ſans aucun inconvénient, profi-
de cette poſition, & impoſer un Droit ſur les objets qui tranſiteront. Le paſſage par *Gè-*
offrant un débouché promt & facile aux Marchandiſes, expédiées des Départemens *Mé-*
ionaux de la *France*, à deſtination de la République *Italienne* & des Etats de *Parme* & de
ſance, elles jouiront du même Tranſit en exemption de Droits. "

Les Départemens du *Golo* & du *Liamone* étoient encore traités comme étrangers dans
rs relations Commerciales avec la Métropole. Ils ont été mis ſous la Loi commune, &
uvent maintenant recevoir de *France* & y envoyer en franchiſe des Marchandiſes & Denrées,
venant du crû ou des Fabriques des deux Pays. La même meſure a été adoptée pour les
Noirmoutier & *Belle-Iſle*; elle a été ſuſpenduë pour l'Iſle d'*Elbe*. "

Le Gouvernement, en créant les Entrepôts, en permettant le Tranſit ſur quelques par-
de nos Frontières, n'a négligé aucuns des moyens propres à prévenir les abus, & à con-
ver les intérêts du véritable Négociant qui paye exactement les Droits. Ceux, qui ſe li-
nt au Commerce honteux de la Contrebande, ont déjà abuſé de l'Entrepôt. On déclare
Marchandiſes entrepoſées pour la ré-exportation; on les embarque ſur de petits Bâti-
ns, qui, pouvant aborder ſur tous les points de la Côte, y font leur verſement: Pour
dre ce débarquement plus difficile, une des diſpoſitions du Projet de Loi ne permet l'ex-
tion des Marchandiſes tirées de l'Entrepôt, dont les Droits d'entrée excèdent un pour-
de la valeur, que ſur des Bâtimens de cent Tonneaux & au-deſſus. La première Section
Titre VIII. du Projet de la Loi, préſente des meſures répreſſives d'une fraude, qui s'eſt
miſe par le Cabotage, & dont je vais donner un exemple. On déclaroit expédiés d'un
rt, à deſtination d'un autre Port de *France*, des Sucres ou des Caffés; mais les Boucauds
ient remplis de cendre, de ſable ou de pierres, que l'on recouvroit ſous la bonde d'une
ble quantité de Sucre & de Caffé. Si la fauſſeté de la Déclaration étoit découverte avant

l'embarquement, on ne pouvoit, suivant la Législation actuelle, saisir que les [illegible] déclarés; &, comme ils étoient de nulle valeur, le Fraudeur jouïssoit de l'impu[illegible] échappoit à la vérification, le Navire abordoit à *Jersey* ou *Guernsey;* on y substi[illegible] cendres, au sable ou aux pierres, du Sucre ou du Café, & à la faveur de l'E[illegible] délivrée à la Douane du Port du départ, on les introduisoit dans celui de dest[illegible] exemption de Droits. "

„ La Loi accorde aux Marchandises, qui éprouvent en mer des avaries, une réd[illegible] Droits, proportionnée à la diminution de leur valeur primitive. Le Gouvernement, en [illegible] posant de maintenir une disposition que commande la justice, a cru devoir vous présente[illegible] tems des moyens, qui s'opposeront aux abus; ils sont indiqués dans la Section III. du Tit[illegible]

(*L'autre partie, qui concerne particulièrement les changemens faits dans les [illegible] Droits d'importation & d'exportation, se trouvera dans une Feuille suivante.*)

„ Le *Moniteur* a fait, dans sa Feuille d'avant-hier, d'après des Notes fou[illegible] des Négocians éclairés & pour l'instruction du Commerce, y est il-dit, la réca[illegible] de l'or & l'argent arrivés à *Cadix* des Ports *Espagnols* d'*Amérique*, depuis la P[illegible] *niens* jusqu'à ce moment: La valeur totale en monte à 48,988,622. Piastres fo[illegible] font, à 5. Francs la Piastre, la Somme de 244,943,110. Francs. En même tems [illegible] naux non-officiels fournissent l'Article ci-dessous d'*Espagne*, qu'on est assez é[illegible] trouver dans la conjoncture présente. "

„ *De* MADRID, *le* 2. *Avril.* Pendant que l'*Angleterre* & la *France* font des [illegible] tifs de Guerre, notre Gouvernement fait dégréer tous les Bâtimens de guerre, qui [illegible] vent à *Carthagène*. Cinq Vaisseaux de ligne, parmi lesquels un de premier bord, [illegible] d'y subir cette opération; un sixième a fait voile pour le *Ferrol*, où il sera mis da[illegible] me état. Il n'y a dans les Magasins de *Carthagène*, ni provisions, ni voiles, ni [illegible] On donne aux Gens de mer, en payement de ce qui leur est dû, des Bons qu'ils v[illegible] moitié de leur valeur. "

„ Le Général de Division *Dupont-Chaumont* est nommé Commandant en C[illegible] 27me Division Militaire, comprenant le ci-devant *Piémont*. Le Colonel *Ra*[illegible] de-Camp du *Premier-Consul*, connu par sa mission en *Suisse*, s'est rendu à [illegible] pour y recevoir & organiser les Troupes *Helvétiques*, qui passent au service de [illegible]

„ Les *Cinq pour-cent consolidés* sont à 54. Francs 10. Centimes. "

De BRUXELLES, *le* 5. Floréal (25. *Avril.*) Le Général *Belliard*, co[illegible] dans ces Départemens, après avoir inspecté les Places & les Garnisons de la C[illegible] *Flandre-Hollandoise*, & sur-tout après avoir examiné la Ligne des Postes é[illegible] les Côtes, se rendra à *Anvers*. L'Isle de *Cadsand* en particulier, ainsi que l[illegible] posée de *Walcheren*, de l'autre côté de l'Embouchure de l'*Escaut*, continue[illegible] mises sur le pié de défense le plus respectable. Cependant les Messagers-d'Et[illegible] Couriers ne cessent d'aller & venir entre *Londres* & *Paris* avec grande activité: [illegible] tres de *Calais*, en nous apprenant cet indice de la continuation des Négociation[illegible] rent toujours d'heureux augures, malgré les craintes de beaucoup de Familles [illegible] qu'on voit s'empresser de retourner de *France* dans leur Patrie.

L'Evêque de *Gand* ayant fait part au *Premier-Consul* de la solemnité, qui a[illegible] le jour de *Pâques* dans la Cathédrale de ce Diocèse, pour célébrer l'Anniversa[illegible] tablissement du Culte, le *Premier-Consul* vient de lui répondre de la manière su[illegible]

„ MONSIEUR L'EVÊQUE DE GAND, *J'ai reçu votre Lettre du* 20. [illegible] *j'agrée les sentimens, que vous m'exprimez pour la Réligion & pour ma Personne[illegible] casion de l'Anniversaire du rétablissement du Culte. Je vous recommande de co[illegible] mettre tous vos soins à concilier & à réunir toutes les sciences. De toutes les vert[illegible] cessaires pour l'Episcopat, après de grands déchiremens, la plus essentielle, sans [illegible] c'est la* charité Chrétienne. " (Signé) BONAPART[illegible]

De LA HAYE, *le* 27. *Avril.* On attend dans peu en cette Résidence le Bar[illegible] zar, en qualité de Ministre de la Cour de *Berlin*. Celle de *Copenhague* a nomm[illegible] remplacer ici le Comte de *Luckner*, comme Ministre du *Danemarc*, le Génér[illegible] Comte de *Löwendahl*, qui a rempli, l'année passée, la mission d'Envoyé-Extra[illegible] de sa Cour à *Pétersbourg*. Le nouveau Ministre *Batave*, destiné pour la *Rus*[illegible] voyen *van Hogendorp*, s'est mis en route dernièrement, pour se rendre à son Po[illegible]